



**PRÉFET  
DE L'AVEYRON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement**

Direction de la Coordination  
des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial

Arrêté n° *12-2023-11-24-00004* du **24 NOV. 2023**

**OBJET :** Levée de mise en demeure à l'encontre de la EURL ARTISANS DE LA PIERRE dont le siège social est situé lieu dit « L'Hôpital » 12200 ST REMY pour l'exploitation de la carrière située lieu-dit « Mauriac » commune de Villeneuve d'Aveyron 12260

---

**LE PRÉFET DE L'AVEYRON**  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- Vu** l'arrêté du 22 septembre 1994 modifié relatif aux exploitations de carrières ;
- Vu** le décret du 5 octobre 2022, portant nomination du Préfet de l'Aveyron, M.CHARLES GIUSTI ;
- Vu** l'arrêté du 18 septembre 2023 portant délégation de signature à Mme Véronique ORTET, secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 12-2022-12-21-00001 du 21 décembre 2022 mettant en demeure la EURL ARTISANS DE LA PIERRE, de respecter les dispositions de l'article 7 de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 01 juin 1992,
- Vu** les éléments de régularisation administrative déposés par l'exploitant EURL ARTISANS DE LA PIERRE en date du 13 novembre 2023, répondant aux exigences de l'arrêté de mise en demeure du 21 décembre 2022,

**Considérant** que la EURL ARTISANS DE LA PIERRE a satisfait aux exigences de l'arrêté de mise en demeure susvisé et qu'en conséquence il y a lieu de lever cette mise en demeure ;

**Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la préfecture de l'Aveyron :**

## ARRÊTE

### Article 1 :

L'arrêté préfectoral n° 12-2022-12-21-00001 du 21 décembre 2022 mettant en demeure la société EURL ARTISANS DE LA PIERRE de respecter les dispositions de l'article 7 de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 01 juin 1992 par la régularisation de sa situation administrative est abrogé à compter de la notification du présent arrêté.

**Article 2** – La secrétaire générale de la Préfecture de l'Aveyron, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à la société EURL ARTISANS DE LA PIERRE . Une copie sera adressée au maire de Villeneuve d'Aveyron .

Fait à Rodez, le **24 NOV. 2023**

Pour le Préfet par délégation,  
La secrétaire générale



Véronique ORTET